

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 28 février 2020 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Intégration de parcelles dans le Domaine Public Communal

La Ville intègre les parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section B de Lallange:

n°543/3486, place voirie, d'une contenance de 27 ca, au lieu-dit « rue Portland »,
n°409/3124, place, d'une contenance de 74 ca, au lieu-dit « Boulevard Pierre Dupong »,
n°20/3377, place, d'une contenance de 10 a 71 ca, au lieu-dit « Lankëlzerweier »,

section A d'Esch-Nord :

n°2859/17384, place, d'une contenance de 09 a 47 ca, au lieu-dit « Lankëlzerweier »

du Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal. Cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, les parcelles faisant partie de la voirie publique de longue date.

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Jessica Krebs
Service Biens fonciers